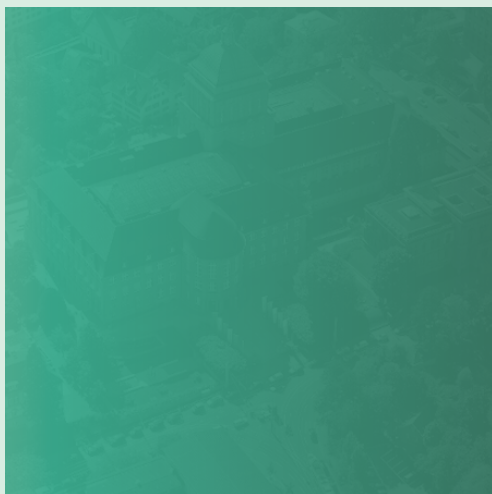




# **Rapport sur la mesure de la compétitivité des hautes écoles suisses**

Rapport à l'attention du SEFRI



## À propos du CHESS

L'objectif premier du CHESS est de promouvoir la recherche sur les hautes écoles et la science de haut niveau et reconnue internationalement. Il veut également assumer des fonctions de conseil et être en mesure de répondre à des mandats de différents acteurs académiques, politiques et sociaux. Enfin, CHESS souhaite promouvoir le débat sur la politique scientifique en organisant des colloques et des symposiums de grande envergure et en publiant des résultats de recherche et des prises de position.

Le CHESS encourage l'échange entre les chercheurs suisses et internationaux qui s'intéressent aux hautes écoles et à la science sous différentes perspectives disciplinaires. A cet égard, une forme nouvelle est ainsi mise en place en suisse allemand pour la collaboration et discussion sur les défis actuels posés aux hautes écoles et à la science. Dans le cadre de ateliers et séminaires, les thèmes principaux seront discutés et des projets de recherche concrets seront lancés.

Le CHESS doit devenir progressivement une institution de rayonnement national et international. Des membres d'autres hautes écoles, d'instituts de recherche et d'organisations scientifiques sont invités à participer. Le secrétariat CHESS entretient le contact avec les chercheurs et les organisations de politique scientifique. Il met en place une plate-forme d'information sur le travail scientifique (projets de recherche, colloques, littérature), pour les offres de formation et de formation continue, et pour la politique scientifique et la politique universitaire (acteurs, structures, processus).

### **Impressum**

Rapport final du mandat du SEFRI

Date: Juillet 2023

Design: Nicole Aregger, Reto Gratwohl

Université de Zurich

Plattenstrasse 54

8032 Zurich

[www.chess.uzh.ch](http://www.chess.uzh.ch)

Leder, Christian / Mutz, Rüdiger / Nievergelt, Bernhard / Tratschin, Luca (2023): Rapport sur la mesure de la compétitivité des hautes écoles suisses. Rapport à l'attention du SEFRI,  
CHESS – Centre de compétence pour la recherche sur l'enseignement supérieur et la science

# Table des matières

<b>Résumé</b> .....	5
---------------------	---

## **Partie 1**

### **Évaluation de la compétitivité des hautes écoles suisses**

<b>1</b> Mandat d'évaluation selon la loi et mandat au CHES .....	7
<b>2</b> Clarification itérative de la perspective d'évaluation .....	8
<b>3</b> Proposition de mise en œuvre pour l'évaluation de la compétitivité des hautes écoles suisse .....	12

## **Partie 2**

*Pour la deuxième partie et les sections 4-5 ainsi que les annexes, voir la version allemande du rapport.*

# Résumé

## Mandat d'évaluation selon la loi et mandat au CHESS

L'art. 69, al. 1, let. c, LEHE (Évaluation) prévoit que le Conseil fédéral soumet tous les quatre ans à l'Assemblée fédérale un rapport sur la « compétitivité des hautes écoles ». Le terme « compétitivité » ne permet toutefois pas de comprendre directement la volonté du législateur. En effet, la relation entre compétitivité et coordination était controversée dès le stade des débats parlementaires, lors du processus législatif, où les partisans de l'autonomie et de la concurrence s'opposaient au scepticisme pragmatique qui prônait une efficacité maximale dans l'utilisation des fonds publics en appelant à l'urgence d'une coordination et d'une répartition des tâches. Les règles fixées dans la LEHE visent un équilibre entre les deux ; la répartition des moyens financiers en fonction des prestations et la planification des offres dans les domaines particulièrement onéreux sont deux éléments de ce compromis. Le SEFRI a chargé le centre de compétence CHESS d'élaborer **de manière itérative un concept** de mesure et de rapport de la compétitivité selon la LEHE. Il s'agit de créer, d'entente avec les acteurs de la politique des hautes écoles, les bases de la future évaluation de la compétitivité des hautes écoles suisses en lui donnant un socle scientifique robuste.

## Clarification itérative de la perspective d'évaluation

Les bases scientifiques, la disponibilité des données et les différents scénarios concernant l'évaluation de la compétitivité des hautes écoles ont été l'objet de discussions avec le SEFRI et la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) lors des nombreuses étapes des travaux. Il en ressort qu'une description de la compétitivité internationale du système suisse des hautes écoles sur la base d'indicateurs existants serait utile ; cette description devrait être réitérée à chaque cycle d'évaluation. Par contre, il n'a pas été jugé pertinent de créer un système de monitoring intégral pour évaluer la compétitivité des hautes écoles, et ce, pour plusieurs raisons : complexité de la méthodologie à mettre en place, ampleur des ressources nécessaires et impossibilité de contextualiser suffisamment les données dans ce domaine hautement sensible du point de vue de la politique des hautes écoles. Au-delà de la mesure de la compétitivité internationale, l'un des principaux défis porte sur la difficulté de mettre en place un système de mesure et d'évaluation qui tienne compte des différents types de hautes écoles. Une série de quelques indicateurs axés sur la recherche de pointe internationale ne reflèterait que partiellement la compétitivité des hautes écoles et ne tiendrait pas compte de la différenciation de ces dernières dans le système suisse. Pour pouvoir élaborer un aperçu sur la compétitivité en Suisse, et sur la compétitivité internationale de surcroît, le CHESS propose de partir des études de cas afin d'examiner les thèmes transversaux fixés pour chacun des cycles d'évaluation. Dans cette optique, il recommande au départ de considérer comme représentatifs du système des hautes écoles et de toutes les hautes écoles certains domaines d'études qui sont redéfinis lors de chaque cycle d'évaluation. Et, très important, l'évaluation devrait être l'occasion de mener une discussion constructive sur la compétitivité dans le système suisse des hautes écoles.

## Évaluation de la compétitivité des hautes écoles suisses

Deux éléments permettent – selon la proposition de l'étude – de remplir le mandat d'évaluation visé à l'art. 69, al. 1, let. c, LEHE.

1. Évaluation de la compétitivité internationale du système suisse des hautes écoles, c'est-à-dire des conditions préalables (input) et des prestations (output) des hautes écoles suisses en comparaison internationale.
2. Évaluation de domaines d'études mettant en lumière, outre l'orientation internationale, les différents profils de compétitivité et de performance des hautes écoles et des types de hautes écoles dans une perspective plus interne à la Suisse – et par là même le rapport entre coordination et concurrence.



Partie 1

# Évaluation de la compétitivité des hautes écoles suisses

# 1 Mandat d'évaluation LEHE et mandat au CHESS

## - Art. 1 But et objet

<sup>1</sup> La Confédération veille avec les cantons à la coordination, à la qualité et à la compétitivité du domaine suisse des hautes écoles.

## - Art. 69 Évaluation

<sup>1</sup> Le Conseil fédéral soumet tous les quatre ans à l'Assemblée fédérale un rapport portant sur les points suivants:

- a. l'utilisation des fonds publics;
- b. les effets du système de financement sur les budgets de la Confédération et des cantons et sur leurs hautes écoles, les disciplines et les autres institutions du domaine des hautes écoles soumises à la présente loi;
- c. la compétitivité des hautes écoles;
- d. la capacité des diplômés à trouver un emploi et leur entrée en activité.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral consulte préalablement le Conseil des hautes écoles.

La loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) est entrée en vigueur progressivement à partir de 2015. Une évaluation au sens de l'art. 69 LEHE est réalisée pour la première fois par le SEFRI dans la perspective du message FRI pour les années 2025 à 2028. Les rapports visés aux let a. et b. sont déjà disponibles. Le rapport sur « la compétitivité des hautes écoles » (let. c) a été ajouté à l'art. 69 de la LEHE lors du débat parlementaire sur le juste équilibre entre « coordination » et « concurrence ». La clarification du mandat et sa mise en œuvre soulèvent non seulement des questions méthodologiques, mais aussi des questions relevant de la politique des hautes écoles.

Du point de vue du SEFRI, la notion chatoyante de « compétitivité des hautes écoles » n'est pas définie de manière suffisante pour permettre une évaluation et requiert une mise au point conceptuelle et une même compréhension. Pour ce nouveau terrain d'évaluation de la politique des hautes écoles, le SEFRI a donc d'abord chargé le CHESS d'**élaborer de manière itérative un concept** de mesure et de rapport. Il s'agit de créer, d'entente avec les acteurs de la politique des hautes écoles, les bases de la future évaluation de la compétitivité des hautes écoles suisses en lui donnant un socle scientifique robuste.

Dans une **première phase**, le CHESS a élaboré les bases conceptuelles (cf. chapitres 4 à 6), qui ont été discutées dans une **deuxième phase** avec le SEFRI et la Conférence spécialisée de la CSHE (cf. chapitre 2) et qui ont été traduites, dans la **troisième phase**, en propositions pour l'évaluation de la « compétitivité des hautes écoles suisses » (cf. chapitre 3).

Le présent rapport doit permettre d'examiner toutes les facettes de la compétitivité des hautes écoles suisses et de comprendre pour quelles raisons les décisions prises pour les activités d'évaluation à venir sont intégrées dans les propositions de mise en œuvre. Ces éléments sont abordés dans la section suivante.

# 2 Clarification itérative de la perspective d'évaluation

Lors de la première concrétisation du mandat, le SEFRI a mis l'accent sur la compétitivité scientifique et sur un éventail complet d'indicateurs en tant que base permettant d'évaluer les hautes écoles suisses. Il s'agissait notamment de déterminer comment « les différentes hautes écoles et les différents types de hautes écoles avec leurs profils respectifs pourraient être comparés tant aux niveaux (régional et) national (entre les hautes écoles suisses) et international (espace suisse des hautes écoles vs autres espaces de hautes écoles) et s'il serait nécessaire à cette fin de disposer d'ensembles de données et d'indicateurs différents selon l'arène de concurrence et/ou le type de hautes écoles ». Sur la base de ce que l'on « pourrait faire », la deuxième phase devait servir à décider de ce que l'on « devrait faire » en veillant à une utilisation raisonnable des ressources.

## 2.1 Bases conceptuelles

En tenant compte de l'état de la recherche sur la recherche du domaine des hautes écoles et de la recherche scientifique, l'équipe de projet du CHES est partie de l'hypothèse que la concurrence devait être comprise de manière multidimensionnelle, c'est-à-dire prenant place dans différentes arènes et dimensions. La compétitivité scientifique des hautes écoles et du système des hautes écoles se détermine donc par la capacité à obtenir de bons résultats dans différentes arènes et dans différentes dimensions, par exemple dans la concurrence au niveau (inter)national pour attirer les meilleurs chercheurs, les étudiants prometteurs, les moyens de recherche ou encore pour obtenir des résultats de recherche sous la forme de publications et de brevets. Afin de développer un concept aussi viable et porteur que possible, comme formulé dans le mandat, l'équipe de projet du CHES a approfondi trois perspectives.

### ***Le débat politique en Suisse et au niveau international – La compétitivité comme objectif de la politique FRI (chapitre 4 et annexe A)***

- Analyse de la LEHE quant à la création d'un environnement favorable à la concurrence scientifique
- Détermination des arènes et des indicateurs de concurrence pertinents en accord avec la LEHE

### ***Le débat scientifique – Concurrence et compétitivité (chapitre 5)***

- Exploitation de la littérature scientifique pertinente sur la concurrence et la compétitivité (en particulier la recherche du domaine des hautes écoles et la recherche scientifique).

### ***La mesure de la concurrence et de la compétitivité (chapitre 6)***

- Recherches systématiques sur la concurrence scientifique en Suisse en tenant compte en particulier
  - 1) des différents types de hautes écoles et
  - 2) des possibilités de comparaison régionales, nationales et internationales
- Recherches et conceptualisations complémentaires à propos des arènes de concurrence en comparaison internationale, avec une attention particulière pour les hautes écoles universitaires.

## Conclusion à l'issue de la première phase de projet

1. Une focalisation accrue sur la compétitivité scientifique n'a pas lieu d'être ; elle sert principalement à la discussion des hautes écoles universitaires mais est en revanche beaucoup moins utile pour l'évaluation du portefeuille de tâches des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques.
2. L'importance des indicateurs a été fortement relativisée, leur caractère dysfonctionnel a été souligné jusqu'au point de se demander s'il ne fallait pas mettre de côté la discussion sur des indicateurs concrets et plutôt se prononcer sur la place à donner à des indicateurs dans le cadre de l'évaluation.
3. La question de l'éventuelle comparaison des différentes hautes écoles et des différents types de hautes écoles sur la base d'indicateurs a également été remise en cause. Il convient plutôt d'évaluer le système des hautes écoles en tant que tel dans le contexte international.

Lors des entretiens avec le SEFRI, il est apparu clairement que de nombreuses questions n'étaient pas uniquement de nature technique ou méthodologique, mais plutôt de nature politique et qu'elles faisaient parfois l'objet de controverses. En conséquence, la première phase du projet englobe déjà les retours de la direction du SEFRI et de la Conférence spécialisée de la CSHE.

## 2.2 Questions aux acteurs de la politique des hautes écoles

Afin de clarifier les questions controversées concernant l'accomplissement du mandat d'évaluation de la LEHE avec la direction du SEFRI (le 26 septembre 2022) et la Conférence spécialisée élargie de la Conférence suisse des hautes écoles (le 29 septembre 2022), le CHESS a présenté les points en suspens – sur la base d'un polycopié (voir annexe B) – sous la forme de thèses et de questions.

### De la concurrence multiple à la compétitivité

La concurrence étant multiple, la notion de compétitivité doit être abordée de manière pluridimensionnelle. Les hautes écoles peuvent présenter différents profils de compétitivité. Par conséquent, la compétitivité peut être comprise comme la capacité à obtenir de bons résultats dans un contexte de concurrence multiple. Comment peut-elle être appréciée ?

- Conditions préalables à une participation à des compétitions (**input**), par exemple l'autonomie, le financement de base, l'accès même aux compétitions (notamment aux programmes de recherche de l'UE), etc.
- Capacité à obtenir de bons résultats dans le cadre de compétitions (**output**), par exemple le rang obtenu dans les classements, les fonds reçus sur une base compétitive, le succès des filières d'études, etc.



## Concurrence multiple dans le système suisse des hautes écoles

*« La concurrence a atteint un tel niveau de pertinence dans tant de domaines de l'enseignement supérieur que les universités en tant qu'organisations et les universitaires en tant qu'acteurs individuels doivent être compris comme étant impliqués dans de multiples compétitions. » (Krücken 2021:163)*

La concurrence multiple dans le système des hautes écoles est de plus en plus pertinente au niveau international et se manifeste également en Suisse :

- l'aptitude à prendre part à la concurrence a été un objectif central des réformes menées depuis les années 1990 (gouvernance avec plus d'autonomie pour les hautes écoles, réforme de Bologne, programmes de recherche internationaux) ;
- l'orientation de plus en plus marquée vers l'attribution des fonds compétitifs pour l'encouragement de la recherche ;
- Les hautes écoles sont en concurrence pour les ressources telles que le personnel, les étudiants, les fonds, le prestige, etc.

La concurrence s'exerce simultanément à différents niveaux : entre les systèmes de hautes écoles, les types de hautes écoles, les hautes écoles, les différentes écoles affiliées à une haute école, les instituts, les groupes de recherche, et les chercheurs individuels.

*Pour évaluer la compétitivité, il faut donc se demander quelle concurrence doit être mesurée et à quel niveau d'agrégation.*

## Croisement des aspects méthodologiques et politiques

La définition d'indicateurs a des conséquences : elle rend certains aspects visibles et en occulte d'autres.

- **Appréciation des différentes formes de compétitivité** : dans un système des hautes écoles différencié, on peut s'attendre à des profils distincts, mais aussi pour partie complémentaires, en ce qui concerne l'orientation des institutions vers la concurrence et leur compétitivité. Aussi un large éventail d'indicateurs est-il nécessaire pour évaluer correctement cette diversité.
- **Disponibilité des données** : actuellement, des bases de données cohérentes ne sont pas disponibles dans une même mesure pour tenir compte de tous les aspects.
- **Besoin d'interprétation** : Inles indicateurs utilisés pour mesurer la compétitivité ne parlent pas d'eux-mêmes, ils doivent être interprétés et commentés.

Comme la compétitivité ne dépend pas seulement des prestations des hautes écoles, mais aussi en grande partie des conditions-cadres politiques, il faudrait que ces dernières soient abordées dans le rapport, en particulier là où elles contribuent aussi bien à la concurrence qu'à la coopération.

*Cela soulève les questions suivantes : comment une évaluation de la compétitivité peut-elle répondre aux attentes dans un système des hautes écoles différencié ? Quel est le degré de comparabilité souhaité entre les hautes écoles et comment gérer la différence entre les types de hautes écoles ?*

## Conclusion de la phase de consultation

1. Une description de la compétitivité internationale du système suisse des hautes écoles sur la base d'indicateurs existants est jugée utile et devrait être réitérée à chaque cycle d'évaluation.
2. Un système de monitoring intégral pour mesurer et évaluer la « compétitivité des hautes écoles suisses » n'est pas jugé pertinent pour plusieurs raisons :
  - Méthodologie très complexe, lourde et nécessitant de mobiliser beaucoup de ressources : il manque des bases de données cohérentes et le travail d'interprétation nécessaire ne peut pas être effectué avec toute l'attention qu'exige l'objet de l'évaluation.
  - Du point de vue politique, la comparaison systématique des hautes écoles et des types de hautes écoles sur la base d'indicateurs est controversée.
3. Il convient néanmoins de répondre à l'exigence d'une évaluation, en prenant en considération des domaines d'études dans des études de cas. À chaque cycle d'évaluation, il est possible de redéfinir les domaines d'études pris en compte et de préciser les orientations de l'évaluation. Cela permet d'établir des priorités sur la base de questions actuelles et autorise l'utilisation de méthodes distinctes, adaptées au domaine d'études, qui ne soient pas soumises à une exigence de comparabilité avec tous les autres domaines d'études et sur le long terme.

Les domaines d'études doivent être décrits en tenant compte de tous les aspects de la compétitivité (quadruple mandat de prestations, conditions réglementaires, indicateurs d'output, niveaux régional, national, international) et de leur intégration dans des arènes de concurrence, et être mis en contexte compte tenu de toutes les exigences déjà formulées (p. ex. conditions-cadres politiques comme l'exclusion de la Suisse des programmes de l'UE). Dans la mesure où le rapport s'adresse aux responsables politiques, les questions relatives aux conditions-cadres, c'est-à-dire à la réglementation de l'arène concurrentielle correspondante, devraient être mises à l'avant-plan, par exemple en ce qui concerne la concurrence entre les types de hautes écoles et/ou entre les écoles du même type. Pour les domaines d'études, il est également possible de donner la priorité à la comparaison internationale, comme cela a été proposé dans le cadre du mandat.

4. Dans le cadre de la consultation avec la direction du SEFRI et la Conférence spécialisée de la Conférence suisse des hautes écoles, il a été demandé à maintes reprises quelle était la volonté du législateur à travers l'évaluation de la « compétitivité des hautes écoles suisses » – du Parlement. Ces demandes d'éclaircissement devaient permettre de déterminer ce que l'on attend de la présente évaluation (voir à ce sujet la discussion détaillée au chapitre 4). La volonté du législateur ne ressort pas clairement du texte de loi, mais peut cependant être comprise en partie en s'appuyant sur les débats parlementaires qui ont conduit à l'ajout de la let. c. à l'article dédiée à l'évaluation. Cet ajout fait écho à la préoccupation de nombreux parlementaires qui estiment que, dans le discours fédéral sur la coordination, les hautes écoles ne disposent pas de l'autonomie nécessaire pour participer avec succès aux différentes compétitions. La concurrence et la compétitivité sont en outre des éléments centraux de tout débat depuis les premières discussions sur la politique des hautes écoles à la fin des années 1950 et sont très largement liées aux préoccupations concernant la compétitivité de l'économie suisse.

# 3 Proposition de mise en œuvre pour l'évaluation de la compétitivité des hautes écoles suisses

À la suite des discussions avec le SEFRI et de la séance avec la Conférence spécialisée élargie de la CSHE (cf. ch. 2.2), l'équipe de projet du CHES formule deux propositions concrètes pour la mise en œuvre du mandat d'évaluation à l'avenir :

1. Évaluation de la compétitivité internationale du système suisse des hautes écoles, c'est-à-dire des conditions préalables (input) et des prestations (output) des hautes écoles suisses en comparaison internationale.
2. Évaluation des domaines d'études mettant en lumière, outre l'orientation internationale, les différents profils de compétitivité et de performance des hautes écoles et des types de hautes écoles dans une perspective plus interne à la Suisse – et par là même le rapport entre coordination et concurrence.

## 3.1 Évaluation de la compétitivité internationale du système suisse des hautes écoles

Mesurer la compétitivité internationale requiert un système de référence international qui permette de comparer le système suisse des hautes écoles dans son ensemble. Une évaluation basée sur des indicateurs peut être réalisée de manière relativement efficace à partir de chiffres clés et d'études existants et bien acceptés. Pour mesurer les intrants (input), il est notamment possible de se baser sur les coûts moyens (coûts de référence) et sur les investissements publics dans le système de formation tertiaire (cf. ch. 6.2). En ce qui concerne les indicateurs d'output, un large éventail de données est disponible dans les statistiques internationales en matière de formation et de recherche (Golden, Troy & Weko, 2021 ; OECD, 2022a, 2022b, 2022c), ainsi que dans les analyses bibliométriques (cf. ch. 6.2).

### Le système suisse des hautes écoles en comparaison internationale

Au niveau international, le système suisse des hautes écoles est décrit comme étant extrêmement positif, efficace et performant dans les concours significatifs. Comme le mentionne le rapport de l'OCDE (2006, p. 40) sur la politique d'innovation, « *Switzerland's scientific output and impact are very high by international standards* ». Même en contexte de mondialisation croissante, la Suisse reste, selon le rapport, en bonne position face à la concurrence internationale, notamment du fait de ses hautes écoles : « *Switzerland is endowed with valuable assets which allow the country to respond well and seize new opportunities, not least because of its advanced and sophisticated universities and industrial research* ». Ce bon positionnement international du système suisse des hautes écoles et de la recherche est régulièrement souligné par les analyses bibliométriques<sup>1</sup>. Le rapport du SEFRI de 2020 consacré aux publications scientifiques fait état de l'excellent classement de la Suisse en la matière (SEFRI, 2020, p. 7). La Suisse occupe la 2<sup>e</sup> place mondiale en termes de nombre

---

<sup>1</sup> Publications scientifiques de la Suisse : Forte prestation de la Suisse en comparaison internationale, in : SEFRINEWS 2/19 Recherche. (dernière consultation en mai 2022). Müfit Sabo et Isabelle Maye (2015): Der Forschungsplatz Schweiz im internationalen Vergleich, in: Neue Zürcher Zeitung du 22.5.2014

de publications scientifiques par habitant et la 3<sup>e</sup> place en termes d'impact de ses publications (SEFRI, 2022 a, p. 7). De plus, le rapport bibliométrique du SEFRI montre, données à l'appui, que « les chercheurs suisses et leurs institutions bénéficient d'un excellent réseau international ». Environ 84 % des publications sont rédigées par plusieurs auteurs dans le cadre de collaborations internationales. « Derrière de telles positions de pointe se cachent des décisions stratégiques et des investissements importants », précise le SEFRI dans sa préface (SEFRI, 2022a).

Ce qui va de soi sans être formulé, c'est que de telles prestations dépendent, d'une part, des investissements mentionnés plus haut mais, d'autre part, également de bonnes conditions-cadres en matière de politique scientifique et de politique des hautes écoles. Le rapport « Recherche et innovation en Suisse » attire un peu plus clairement l'attention sur ce point. (SEFRI, 2022 b, S. 17). Ainsi, l'évaluation de la compétitivité du système suisse des hautes écoles nécessite d'analyser systématiquement les conditions-cadres (input) et de les mettre en relation avec les succès compétitifs obtenus par la Suisse. Cette démarche permet de souligner l'importance de ces succès comme condition préalable, mais aussi de les relativiser si l'input en Suisse se révèle être supérieur à la moyenne internationale. Pour compléter cette mise en perspective de la compétitivité du système suisse des hautes écoles, nous suggérons de nous concentrer sur les problèmes et les questions actuels.

### **Question centrale en matière de politique scientifique – l'exclusion de la Suisse des programmes de l'UE dans les domaines de la formation et de la recherche**

L'importance capitale des prérequis et des conditions-cadres au niveau politique pour la compétitivité s'est manifestée de manière malheureuse à l'été 2021 avec la sanction politique infligée à la Suisse par l'Union européenne. Avec effet au mois de juin 2022, celle-ci a exclu la Suisse du 9<sup>e</sup> programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation (« Horizon Europe »). Cette décision a suscité des inquiétudes et des protestations au sein de la communauté scientifique et parmi les représentants du domaine de la politique des hautes écoles et de la recherche. De nombreuses voix se sont rapidement fait entendre quant au fait que cette exclusion allait entraver la compétitivité de la recherche de pointe en Suisse et, partant, menacer la position des chercheurs suisses, favorable jusqu'alors. En effet, depuis 2007, les chercheurs actifs en Suisse et les hautes écoles suisses rencontraient beaucoup de succès lors des dépôts de projets pour l'obtention sur concours de fonds du Conseil européen de la recherche (ERC). Les statistiques nationales pluriannuelles font état d'un total de 887 projets de recherche financés par l'ERC depuis 2007<sup>2</sup>. Dans les domaines des sciences de la vie et de l'ingénierie, la Suisse occupe régulièrement l'une des premières places en ce qui concerne le nombre de projets réussis (European Research Council Executive Agency, 2021, p. 54 ; cf. aussi SEFRI, 2022b, p. 17).

## **3.2 Évaluation des domaines d'études**

L'évaluation de la compétition interne à la Suisse s'avère beaucoup plus difficile – et plus controversée du point de vue de la politique des hautes écoles. Dans ce domaine, il n'existe pas de pratique d'évaluation à ce jour. Pour appréhender de manière globale le système des hautes écoles et toutes les hautes écoles qui le composent, il convient donc, dans un premier temps, de s'intéresser à une sélection de domaines d'études dans le but de développer une pratique d'évaluation. Cela permet, d'une part, de répondre à l'exigence d'identification des caractéristiques de la concurrence propres aux disciplines avec des méthodes quantitatives et qualitatives appropriées et, d'autre part, de contextualiser les résultats dans le cadre d'un processus rigoureux.

---

<sup>2</sup> Cf. <https://erc.europa.eu/projects-figures/project-database>, dernière consultation en mai 2022.

Figure 1 : Ensemble étendu d'indicateurs en référence schématique au mandat de prestations, dans une perspective internationale, orientation nationale et régionale (sélection pour l'instant à titre d'illustration)



Toutes les facettes de la compétitivité doivent être prises en compte dans les domaines d'études sélectionnés. La figure 1 ci-dessous montre comment la diversité et les différentes orientations vers la concurrence peuvent être mises en évidence à l'aide d'un large ensemble d'indicateurs d'output ou de succès complémentaires. Il convient de structurer les arènes de concurrence considérées selon le quadruple mandat de prestations (formation; formation continue; recherche et développement; prestations) et de déterminer dans quelle mesure les domaines d'études participent à la concurrence régionale (R), nationale (N) et/ou internationale (I).<sup>3</sup>

La complémentarité des indicateurs ne se limite pas à fournir une compréhension étendue de la compétitivité. Elle permet également d'éviter voire de contrecarrer l'établissement de classements unidimensionnels. En outre, elle contribue à esquisser les profils des domaines d'études au sein de différentes hautes écoles et/ou types de hautes écoles, comme l'illustre la figure 2 ci-dessous.

<sup>3</sup> L'éventail ci-dessus a un caractère purement illustratif. L'ensemble d'indicateurs présentés par la figure 1 a valeur d'exemple et peut être spécifié pour chaque domaine d'étude. Mais l'éventail peut également servir de base de discussion et de sélection pour définir l'étude thématique de cas et la perspective d'analyse.

La focalisation sur un domaine d'études peut être illustrée à travers l'exemple de la technique. La Suisse dispose, avec ses deux EPF, de hautes écoles polytechniques de renommée internationale et, avec ses *schools of engineering* ou hautes écoles d'ingénierie (HES), de centres de recherche et de formation jouant un rôle important au niveau régional. En matière de politique des hautes écoles, les deux domaines sont souvent considérés comme des centres complémentaires de recherche, de formation et de prestations qui revêtent une importance économique majeure. En tant que champ d'investigation d'une étude de cas consacrée à une thématique spécifique, les questions relatives au rapport entre concurrence et complémentarité ou entre coordination et concurrence pourraient être mises au premier plan.

- Dans quelle mesure les hautes écoles se font-elles concurrence pour attirer de nouveaux étudiants et quelle est leur dimension internationale compte tenu de l'origine et de la mobilité des étudiants ?
- Existe-t-il une concurrence directe pour obtenir des fonds publics destinés à la recherche ?
- Dans quelle mesure la recherche se distingue-t-elle par son excellence et sa renommée internationale ?

Avec un éventail analogue à celui de la [figure 1](#), il est possible de définir, dans une phase de développement, des indicateurs en vue d'une étude spécifique à une discipline, dans la mesure où, dans la technique et les sciences de l'ingénieur, les brevets, les start-up, les fonds de tiers privés et le transfert de connaissances par la mise en réseau avec des partenaires industriels et des PME constituent également des éléments pertinents. À cet égard, la sélection d'indicateurs aide à définir l'horizon d'enquête et les priorités d'une analyse spécifique. Dans l'idéal, il conviendrait d'effectuer ces démarches

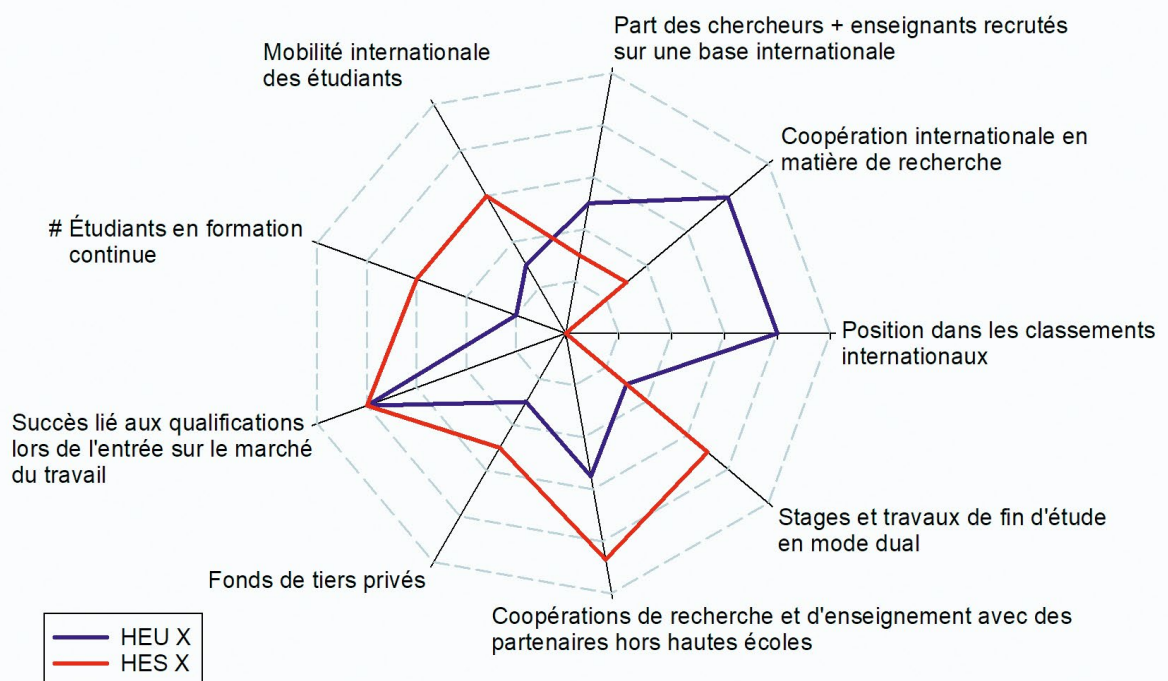


Figure 2 : Différence de profils selon une sélection d'indicateurs (graphique à titre d'exemple uniquement)

d'entente avec les acteurs de la politique nationale des hautes écoles. Car même une étude de cas spécifique à un domaine devrait autant que possible se concentrer sur quelques questions centrales et ne saurait traiter de manière exhaustive toutes les dimensions relatives à la coordination et à la concurrence.

Le fait de se concentrer sur la technique implique d'établir des priorités dans un domaine classique des hautes écoles spécialisées et des EPF. Si le choix se portait sur l'économie, les facultés d'économie, l'Université de Saint-Gall (HSG) et les départements économie des HES figureraient à l'avant-plan. Pour évaluer spécifiquement le rapport entre coordination et concurrence dans des domaines particulièrement onéreux, il conviendrait de privilégier la médecine et la santé; les facultés de médecine des hautes écoles cantonales et les départements santé des hautes écoles spécialisées figureraient alors au premier plan. Et les instituts universitaires des sciences de l'éducation et les hautes écoles pédagogiques feraient l'objet d'une attention particulière si l'on se concentrait sur les sciences de l'éducation, la formation des enseignants et la didactique des disciplines.

## **Marche à suivre pour l'évaluation des domaines d'études**

### **1. Phase de constitution – définition des domaines d'études et focalisation**

- Accord concernant un ou plusieurs domaines d'études à évaluer (SEFRI/conférence spécialisée/CSHE).
- Annonce de l'évaluation auprès des acteurs concernés par le domaine d'études en question au sein des hautes écoles et des organes politiques.
- Focalisation de l'évaluation au moyen d'une enquête dans le domaine d'études concerné et la constitution de groupes de réflexion chargés de définir les arènes de concurrence pertinentes.

### **2. Phase d'enquête – rendre les données qualitatives et quantitatives utilisables**

- Définition des paramètres de l'enquête : utilisation de mesures quantitatives et de méthodes qualitatives pour un large éventail d'indicateurs tenant compte de la diversité des profils des hautes écoles et de la variété des dimensions de la performance et de la compétitivité du domaine d'études.
- Interprétation, mise en perspective et commentaire des mesures collectées

### **3. Phase de contextualisation**

Discussion des résultats avec les acteurs concernés par le domaine d'étude en question des hautes écoles et des organes politiques en recourant à la méthode dite Delphi. Conçue à l'origine pour se forger une opinion, la méthode Delphi est aujourd'hui aussi utilisée pour déterminer dans quelle mesure un consensus existe sur des thèmes spécifiques. Pour ce faire, les résultats et les conclusions de la phase d'enquête sont présentés aux acteurs des hautes écoles et des organes politiques afin que ceux-ci forment des commentaires critiques et apportent des compléments. Les retours sont intégrés de manière anonyme et soumis au même cercle une ou plusieurs fois pour de nouveaux commentaires.

### **4. Phase de généralisation**

L'évaluation de la compétitivité spécifique à un domaine d'études est réalisée pour représenter le système des hautes écoles dans son ensemble. Quelles conclusions générales peuvent être tirées au-delà du domaine d'études en question ? Quels sont les thèmes qui n'ont pas pu être couverts par cette évaluation et qui devraient être pris en compte lors du choix et de la conception de la prochaine évaluation d'un domaine d'études ?